

SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH PLACEMENT ARRETEE AU 30/09/2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2008,

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous vous transmettons ci-joint notre rapport sur les états financiers intermédiaires de la société SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 30 septembre 2008.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers intermédiaires de SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 30 septembre 2008, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes

- Bien qu'au courant du trimestre les actions « STEQ » n'ont pas fait l'objet d'offres et de demandes pendant un nombre significatif de séances de bourse, la société n'a pas pratiqué une décote sur le dernier cours boursier conformément à ses méthodes comptables.
- Le ratio représenté par le rapport entre le portefeuille titre et le total actif devrait, selon l'article 2 du décret 2001-2278, être égal au minimum à 80%. Ce rapport, calculé par nos soins, s'est élevé environ à 79%.
- La société SICAV BHP détient des actions non admises à la cote de la bourse. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 29 de la loi 2001-83 relative au code des organismes de placement collectif et l'article 2 du décret 2001-2278.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé

BILAN arrêté au 30 / 09 / 2008

	Notes	30/09/2008	30/09/2007	31/12/2007
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	4 509 642	4 236 104	4 473 192
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 807 507	3 973 314	4 206 883
b - Obligations et Valeurs assimilées		702 135	262 790	266 309
c - Autres Valeurs		-	-	
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 138 850	1 496 384	1 407 606
a - Placement monétaires		-	499 636	999 531
b - Disponibilités		1 138 850	996 748	408 075
AC 3 - Créances d'exploitation		7 000	79 955	60 813
a - Dividendes & intérêts à recevoir		-	31 955	
b - Titres de créances échus		-	-	
c - Autres créances d'exploitation		7 000	48 000	60 813
AC 4 – Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		5 655 492	5 812 444	5 941 610
PASSIF				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-5	6 844	7 580	7 690
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-6	287 156	289 969	288 630
TOTAL PASSIF		294 000	297 550	296 630
ACTIF NET				
CP 1 –Capital		5 204 338	5 358 322	5 487 342
CP 2 - Sommes distribuables	3-3	157 155	156 572	157 949
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		40	11	11
b - Sommes distribuables de l'exercice		157 114	156 561	157 938
ACTIF NET	3-2	5 361 492	5 514 894	5 645 290
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 655 492	5 812 444	5 941 610

ETAT DE RESULTAT arrêté au 30 / 09 / 2008

	Notes	Période du 01/07/2008 au 30/09/2008	Période du 01/01/2008 au 30/09/2008	Période du 01/07/2007 au 30/09/2007	Période du 01/01/2007 au 30/09/2007	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007

<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	4-1	178 866	182 347	68 316	170 221	173 740
a - Dividendes		161 294	161 294	64 542	157 627	157 627
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 572	21 053	3 774	12 594	16 113
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	8 760	18 403	9 584	29 345	39 173
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		187 627	200 751	77 900	199 566	212 913
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-7	13 017	19 663	6 995	21 511	28 318
REVENU NET DES PLACEMENTS		174 610	181 088	70 904	178 054	184 594
<u>PR 3 - Autres produits</u>		4 774	6 943	2 954	7 211	10 111
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-8	11 585	17 617	5 811	17 285	23 103
RESULTAT D'EXPLOITATION		167 799	170 414	68 047	167 980	171 603
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		13 387	13 300	1 185	11 420	13 665
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		154 412	157 114	66 863	156 561	157 938
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		13 387	13 300	1 185	11 420	13 665
* Variation des +/- values potentielles sur titres		76 674	98 181	263 777	25	233 617
* +/- values réalisées sur cession des titres		254 686	228 251	28 522	74 639	74 638
* Frais de négociation		3 646	4 150	234	1 762	1 763
RESULTAT NET DE LA PERIODE		495 512	296 333	224 485	240 883	478 095

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 30 / 09 / 2008

	<i>Période du 01/07/2008 Au 30/09/2008</i>	<i>Période du 01/01/2008 Au 30/09/2008</i>	<i>Période du 01/07/2007 Au 30/09/2007</i>	<i>Période du 01/01/2007 Au 30/09/2007</i>	<i>Année 2007</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	167 799	170 414	68 047	167 980	171 603
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	76 674	98 181	263 777	25	233 617
c - +/- values réalisées sur cession de titres	254 686	228 251	28 522	74 639	74 638
d - Frais de négociation de titres	3 646	4 150	243	1 762	1 763
		173 345		162 137	162 137
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>					
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a – Souscriptions	720 622	4 940 175	2 597 732	11 561 097	16 361 837
* Capital	1 545 300	10 581 300	5 570 300	24 307 500	34 651 600
* Régularisation des sommes non distrib.	843 488	5 779 807	3 041 242	12 996 027	18 675 467
* Régularisations des sommes distrib.	18 810	138 682	68 675	249 624	385 703
* Droits d'entrée					-
b – Rachats	1 275 887	5 346 961	2 630 098	11 539 596	16 447 153
* Capital	2 782 200	11 448 200	5 603 300	23 944 400	34 460 000
* Régularisation des sommes non distrib.	1 527 958	6 237 784	3 043 061	12 656 731	18 403 099
* Régularisation des sommes distrib.	21 645	136 545	69 859	251 927	390 252
* Droits de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	59 753	283 798	256 852	100 245	230 640
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	5 594 590	5 645 290	5 771 746	5 414 650	5 414 650
b - En fin de période	5 361 492	5 361 492	5 514 894	5 514 894	5 645 290
<u>AN 5 - Nombre d'actions (ou de parts)</u>					
a - En début de période	123 325	119 625	121 670	117 709	117 709
b - En fin de période	110 956	110 956	121 340	121 340	119 625
VALEUR LIQUIDATIVE	46 283	48 321	45 450	45 450	47 192
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-	-	-	-	5,42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtées au 30/09/2008**

(Unité en Dinar tunisien)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2008 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2008, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2008 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes sur le bilan**3-1 Note sur le Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2008 à 4 509 642 dinars et se détaille par catégorie de titre comme suit:

Désignation Du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2008	% de l'actif net	% de l'actif	% du K de l'émet	
A – Actions, valeurs assimilées et droit rattachés :							
1 - Actions, valeurs assimilées et droit rattachés admis à la cote							
ACTIONS							
CIL	18 735		253 525,884	448 946,805	8.37%	7.94%	-
ADWA	13 000		91 600,000	89 531,000	1.67%	1.58%	-
AMEN BANK	1 229		15 363,580	42 523,400	0.79%	0.75%	-
ARTES	1 000		11 700,000	11 727,000	0.22%	0.21 %	-
ATB	38 426		132 574,290	314 593,662	5.87%	5.56%	-
ATTIJARILEASING	15 491		769 795,953	179 695,600	3.35%	3.18%	-
BATAM	13 623		193 483,581	0,002	0,00%	0,00%	-
BIAT	3 582		133 135,209	147 341,988	2,75%	2,60%	-
BNA	138		1 208,719	1 205,292	0,02%	0,02%	-
BTEI	510		10 920,094	15 783,480	0,29%	0,27%	-
G-LEASING	6		211,021	42,720	0,00%	0,00%	-
MONOPRIX	150		4 205,778	20 251,800	0,38%	0,36%	-
POULINA	12000		91440,000	90 804,000	1,69%	1,60%	-
SFBT	34 800		379 568,178	439 315,200	8,19%	7,77%	-
SIAME	20 130		113 231,887	35 066,460	0,65%	0,62%	-
SIPHAT	2 604		34 559,553	39 060,000	0,73%	0,69%	-
SOTETEL	3 751		295 011,069	58 283,038	1,09%	1,03%	-
SOTRAPIL	10 888		225 666,612	141 554,888	2,64%	2,50%	-
SOTUMAG	221 960		626 692,881	393 535,080	7,34%	6,96%	-
SPDIT-SICAF	80 808		359 711,509	400 807,680	7,47%	7,08%	-

STEQ	1 178	12 600,800	15 551,956	0,29%	0,27%	-
TAIR NG J010708	7 800	28 860,000	26 832,000	0,50%	0,47%	-
TUNIS-AIR	38 430	92 202,020	130 316,130	2,43%	2,30%	-
UBCI	4 563	92 088,697	213 251,805	3,98%	3,77%	-

Désignation Du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-2008	% de l'actif net	% de l'actif	% du K de l'émet
-------------------------	-------------------	-----------------------	-------------------------	---------------------	-----------------	---------------------

A - Actions, valeurs assimilées et droit rattachés :**1 - Actions, valeurs assimilées et droit rattachés admis à la cote :**

OBLIGATIONS						
AFRICA 2003	1 000	40 000,000	40 098,630	0,75%	0,71%	-
BH 2008	5 000	500 000,000	510 049,315	9,51%	9,02%	-
WIFAK LEASE	2 500	150 000,000	151 987,398	2,83%	2,69%	-

DROITS						
AMS Da 2001	2	0,125	0,140	0,00%	0,00%	-
AMS Da 1999	7	0,342	0,770	0,00%	0,00%	-
SFBT DA 2007	10	1,208	0,200	0,00%	0,00%	-
STPIL DA0807	9	2,860	3,690	0,00%	0,00%	-
TUNIS RE DA	10	0,000	0,000	0,00%	0,00%	-
UIB DS 2008	1 060	1,310	1 269,880	0,24	0,22%	-

2 - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote :

BTS	50	500,000	500,000	0,01%	0,01%	-
TUNIS-RE	46 666	528 000,000	424 660,600	7,92%	7,51%	-

3- Autres valeurs**Titres OPCVM :**

SICAV BHO	1 226	128 169,719	125 050,774	2,33%	2,21%	-
-----------	-------	-------------	-------------	-------	-------	---

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2008 à 6 844 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2008	30-09-2007
Rémunération du gestionnaire à payer	5 958	6 698
Rémunération du dépositaire à payer	886	882
Total	6 844	7 580

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2008 à 287 156 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2008	30-09-2007
Jetons de présence	1 669	2 271
Actionnaires. dividendes à payer	268 166	272 743
Redevance du C.M.F à payer	5 547	470
Etat. retenue à la source	53	1 109
Honoraires du C.A.C à payer	11 554	13 193
Autres rémunérations à payer	150	150
T.C.L à payer	17	33
Total	287 156	289 969

3-4 Notes sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30-09-2008 se détaille ainsi :

Désignations	30.09.2008			30.09.2007
	Résultats D'exploitation	Régularisations	Sommes Distribuables	Sommes Distribuables
Ex. antérieur	40		40	11
Exercice 2008	170 414	-13 300	157 114	156 561
Total	170 455	-13 300	157 155	156 572

3-5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Désignations	30-09-2008	30-09-2007
Capital au 31-12-(N-1) (en nominal)	11 962 500	11 770 900
• Frais de négociation	-1 763	-3 376
• Différence d'estimation	233 617	1 068 393
• Moins-value réalisée	74 638	240 044
• Régularisation	-6 623 702	-7 661 311
Capital au 31-12-(N-1) en V.L	5 645 290	5 414 650
• Nombre de titre	119 625	117 709
Souscriptions réalisées (en nominal)		
• Montant	10 581 300	24 307 500
• Nombre de titres	105 813	243 075
Rachats effectués (en nominal)		
• Montant	11 448 200	23 944 400
• Nombre de titres	114 482	239 444
• Nombre d'actionnaires		
Capital au 30-09	11 095 600	12 134 000
• En nominal	-4 150	-1 762
• Frais de négociation	-98 181	25
• Différence d'estimation	228 251	74 639
• Moins values réalisée	-	-6 692 008
• Régularisations		
• Capital en VL	5 860 028	5 514 894
• Nombre de titre	110 956	121 340
• Nombre des actionnaires	198	213

4- Notes sur l'état de résultats**4-1- Notes sur les revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 30-09-2008 la somme de 182 347 dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	30-09-2008	30-09-2007
Dividendes	161 294	157 627
Revenus des obligations et valeurs assimilées	21 053	12 594
Total	182 347	170 221

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2008 à 18 403 dinars et présente le montant des intérêts courus au titre de la période allant du 01-01-2008 au 30-09-2008 sur les certificats de dépôt et se détaillent ainsi :

Intérêts	30.09.2008	30.09.2007
Certificat de dépôt	18 403	29 345
Total	18 403	29 345

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2008 à 19 663 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2008	30.09.2007
Rémunération du gestionnaire	18 777	20 628
Rémunération du dépositaire	886	883
Total	19 663	21 511

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2008 à 17 617 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2008	30.09.2007
Redevance C.M.F	4 173	4 584
Honoraires du Commissaire aux comptes	8 803	8 772
Jetons de présence	1 669	1 834
Rémunération du Président du Conseil	1 582	1 592
T.C.L	503	502
Autres charges	887	1
Total	17 617	17 285

4-5 Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements / actif net** soit : $19\,663 / 5\,361\,492 = 0,37\%$
- **Autres charges / actif net** soit : $17\,617 / 5\,361\,492 = 0,33\%$

4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.